

Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL - Janvier 2017

Meilleurs Années 2017 Bonne Année
Bonheur Vœux
Santé Amour
Meilleurs 2017
VOEUX
Santé Bonheur
Bonne Année
2017
Joie

N° 36



SOMMAIRE

- 1 Edito**

- 2-4 Conseils
 municipaux**

- 5 Les bébés à
 l'école**

- 5 Des mots et
 des gestes**

- 6 Déclarations
 d'urbanisme**

- 8 La vie à
 Cambon**



Les chiffres sont tombés : Cambon compte aujourd'hui 2 181 habitants. C'est dire si Cambon n'arrête pas son développement, qui va continuer en 2017 avec - entre autres - un projet de petit lotissement sur la route du Lézert. Notre commune conforte ainsi sa 7^{ème} position en termes de population de l'agglomération, derrière Albi, Saint-Juéry, Lescure-d'Albigeois, Arthès, Marssac-sur-Tarn, et Puygouzon.

Plus intéressant encore, les études menées pour le diagnostic du PLUI montrent que l'accroissement du nombre d'habitants à Cambon est dû à la périurbanisation, mais également par un solde naturel toujours positif lié au nombre de jeunes couples qui choisissent de s'installer sur la commune : vingt-quatre enfants sont nés en 2016 !

C'est aussi pourquoi la commune de Cambon soutient activement les structures liées à l'enfance. Après la création du nouveau groupe scolaire, qui fête en janvier son deuxième anniversaire, c'est bien entendu la crèche qui retient toute notre attention. Les travaux de rénovation et d'extension ont commencé en novembre et devraient se terminer en juin 2017. Entretemps les occupants de la crèche ont investi les bâtiments de l'ancienne école primaire, qui, grâce à nos agents et sous l'œil de lynx de la PMI, a été reconvertie avec succès en structure d'accueil temporaire de la crèche.

Les jeunes de Cambon ont également été gâtés en cette fin d'année 2016 par les travaux entrepris par un habitant de la commune, Alexandre Peller et deux de ses amis. Ceux-ci ont passé quatre jours début décembre à transformer l'ancien parcours BMX en « Pump-track », avec l'aide de la mairie qui a loué les engins. C'est un très beau travail réalisé et les jeunes de Cambon ne s'y sont pas trompés puisqu'ils se sont immédiatement approprié la piste - dès le week-end suivant.

J'en profite pour remercier encore tous les bénévoles qui s'investissent pour notre jeunesse - les associations Pirouette et Galipette, Le Village des Enfants et l'APE - mais également toutes les associations sportives - qui ne pourraient pas fonctionner sans leur générosité.

Ainsi commence une nouvelle année, riche de projets, d'espoirs et de rencontres.

Vous trouverez joint au journal municipal un petit agenda 2017, qui a pu être édité grâce à la bienveillance des annonceurs que nous remercions : qu'il vous tienne compagnie tout au long de cette année que je vous souhaite pleine de bonheur.

Sarah Laurens



Séance du 2 novembre 2016

Décisions du Maire

➤ Abonnement internet

Pour Générations Mouvement. La proposition commerciale d'Orange comprend la pose d'une box Internet à la salle des mariages ainsi que la création d'une ligne internet, pour un abonnement mensuel de 35 € HT, signé pour 12 mois.

➤ Isolation logement social

Le devis de l'entreprise Lemaire a été accepté pour la fourniture et la pose par soufflage de laine de verre, afin de refaire l'isolation des combles de l'appartement situé 11 chemin du Mas de Causse. Le devis s'élève à 1 446.50 € TTC.

➤ Marchés pour travaux

L'appel public à concurrence fixait la date de remise des plis au 28/09/2016 à 12 h.

Le 7/10/2016, Mme Laurens assistée du conducteur d'opération et de la commission travaux composée de Mme Colin, Mme Terral, M. Soulié, M. Cabrol et M. Granier ont procédé à l'ouverture des plis.

Les offres analysées par le cabinet ECSO ont porté sur les points suivants :

- Mémoire technique : 30 %
 - Capacité financière
 - Capacité technique (moyens humains, moyens matériels, matériaux);
 - Mode d'organisation;
 - Principes retenus et détaillés par l'entreprise pour garantir la tenue des délais ;
- Critère du prix : 70 %

Après analyse des offres par le maître d'œuvre suite à la phase de négociation, et discussion au sein du conseil municipal, les marchés pour les travaux de construction de la crèche de Cambon sont attribués à :

| lot | Entreprise | Montant HT |
|-------------------------------|-----------------------------|------------|
| Gros œuvre | Bulditec | 86 500,00 |
| Charpente couverture bardages | Ets Ronco Robert | 50 000,00 |
| Étanchéité | Palisse Étanchéité | 12 693,00 |
| Menuiseries aluminium | Malzac Miroiterie | 22 501,33 |
| Menuiseries bois | Massol | 16 687,70 |
| Plâtrerie faux plafonds | Trujillo | 48 998,00 |
| Serrurerie | BPSI | 5 164,80 |
| Electricité | Sam Branche électricité | 31 403,46 |
| Plomberie chauffage | A2C Chauffage Climatisation | 16 908,00 |
| Peinture | SA Lacombe | 16 230,86 |
| Sols souples | Talzac | 19 500,00 |

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire ou le 1^{er} adjoint à signer toutes les pièces des marchés à intervenir.

Les crédits nécessaires à l'exécution de ces marchés sont prévus au budget de l'année 2016.

➤ Intégration dans le domaine communal

Le conseil municipal accepte le transfert amiable à l'euro symbolique de la voirie du lotissement les « Pruniers », d'un linéaire de 145 mètres.

➤ Compétences agglomération



La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) entrée en vigueur le 7 août 2015 constitue, après l'adoption de la loi RCT (Réforme des Collectivités Territoriales) en 2010 et de la loi MAPTAM de (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles) en 2014, le troisième volet de la réforme territoriale.

Elle vient notamment modifier la répartition des compétences entre les différents échelons territoriaux et renforce le rôle des intercommunalités.

La communauté d'agglomération de l'albigeois se voit dotée de nouvelles compétences obligatoires :

Au 1^{er} janvier 2017 : développement économique, aménagement / entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Au 1^{er} janvier 2018 : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Au 1^{er} janvier 2020 : Eau ; Assainissement (compétence déjà transférée mais qu'il convient d'intégrer dans le bloc des compétences optionnelles alors qu'elle figurait en compétence facultative)

La mise en conformité des statuts au regard de cette nouvelle répartition des compétences doit être actée par arrêté préfectoral avant le 1^{er} janvier 2017.

Par ailleurs, il est proposé la prise anticipée de la compétence GEMAPI. L'agglomération est également compétente en termes d'aménagement de l'espace (SCOT, PLUI...) dont la composante « GEMAPI » est un élément.

Entendu le présent exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de transférer au 1^{er} janvier 2017 la compétence « GEMAPI » à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Il approuve le projet de nouveaux statuts de la communauté d'agglomération de l'albigeois applicable au 1^{er} janvier 2017 actant les transferts de compétences arrêtés par la loi NOTRe, et autorise le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

➤ C2A



Mme le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activité 2015 de la communauté d'agglomération de l'albigeois.

Rapport financier :

Fonct dépenses : 76 417 987 €
Fonct recettes : 105 353 582 €
Invest dépenses : 65 164 757 €
Invest recettes : 51 994 496 €

Résultat consolidé 2015 :
15 765 496 € (excédent)

➤ Patrimoine

Vu l'état très abîmé de la porte de la sacristie, il est nécessaire d'effectuer des travaux de rénovation.

L'entreprise Bois Passion a fait un estimatif de réparation (reprise moulures, rebouchage fentes, brossage et peinture) pour 367.19 € H.T.

L'association Jacopo Bassano, représentée par Mme Bizouard, Présidente de l'association, propose dans le

cadre de son œuvre de protection du patrimoine, de prendre en charge l'intégralité du coût de cette réparation. Le conseil municipal approuve le projet.

➤ Travaux voirie

Mme le Maire présente les travaux prévus pour 2017.

Le pont de la Lauzié va subir une grosse intervention pendant deux mois cet été : réalisation d'une longrine en pied de voute rive gauche, rejointement des maçonneries, décaissement de la chaussée avec mise en œuvre d'une étanchéité, réfection des parapets et de la chaussée. Les travaux devront se faire avec une neutralisation complète de la circulation.

Les chaussées suivantes seront également traitées par le service voirie de l'agglomération :

- Côte de Lanel
- Chemin de Gaurels/Côte de Sottes
- Chemin des Crêtes
- Route de Mouzieys jusqu'au chemin de Raysaguel
- Chemin de la Fourestole
- Impasse de Lanel
- Rue Toulouse-Lautrec

Des revêtements ponctuels seront traités :

- Rue Louisa Paulin
- Côte de la Borie
- Chemin de la Maurelié

Mme le Maire informe le conseil qu'elle a adressé une lettre au Président du Conseil Départemental le 7 septembre, cosignée par les maires d'Albi, Cunac et Saint Juéry, afin de l'alerter sur la multiplication des accidents

sur le carrefour de la RD 999 et la RD 69 (route de Millau et route de Montplaisir/chemin du Moulin) et lui demander de prévoir au plus vite les aménagements

indispensables pour sécuriser ce carrefour.

M. Thierry Carcenac nous a répondu avoir pris bonne note de cette demande et dit qu'elle sera intégrée dans une réflexion pluriannuelle de travaux.

Séance du 12 décembre

➤ Décision du maire

Achat taille haie : Un devis pour l'achat d'une taille haie a été signé pour un montant de 520€ TTC.

Terrain BMX : Un devis d'un montant de 2 414,40 € TTC a été signé pour la livraison de granulats pour l'aménagement d'un parking devant le « pump-track ».

Illumination : La SPIE a placé les illuminations de Noël. Un devis comprenant la pose et la dépose des lumières a été signé pour un montant de 388,80 € TTC.

Marché cantine : Le marché cantine arrive à son terme au 21/12/16. Une nouvelle consultation a été effectuée. Deux entreprises ont répondu et après négociation, l'analyse des offres a donné les notes suivantes :

API Restauration (92,60/100)
Martel (94,44/100)
Martel a été retenu pour un prix du repas enfant à 2,47 € HT et du repas adulte à 2,77 € HT.

➤ Dossier Batetanch

Un solde devait être payé à l'entreprise Batetanch, concernant des travaux sur la toiture de l'école. Par ailleurs, un état concernant des pénalités de retard et des pénalités d'absence aux rendez-vous de chantier d'un montant de 26 500 € avait été établi, mais l'entreprise est en liquidation judiciaire. En conséquence, après avis du trésorier principal, un titre de 26 500 € a été fait ainsi qu'un mandat d'un montant de 7 523,55 €. La créance étant irrécouvrable, la trésorerie demande une admission en non-valeur pour le montant de 18 976,44 €.

➤ OGE

L'OGE du Bon Sauveur a une unité localisée d'inclusion scolaire dans laquelle deux enfants de Cambon sont scolarisés pour la période 2016/2017. Le coût de la scolarisation d'un enfant est évalué à 450 €. Un seul enfant de Cambon était scolarisé l'année dernière, il convient donc d'alimenter la ligne budgétaire correspondante.

➤ Subventions

Le vote du budget n'intervenant que fin mars ou mi-avril, il est indispensable de prévoir le versement d'avances sur les subventions qui seront votées dans le cadre du budget primitif 2017. Il convient de prendre ces dispositions pour permettre aux associations « Le village des enfants » et « Pirouette galipettes » de poursuivre leur activités et honorer leurs échéances. Le conseil

municipal autorise le versement d'avances de subventions 2017 pour un montant total de 37 750 €.

➤ Réseau informatique

L'agglomération propose un projet de convention dans lequel sont précisées les règles relatives à l'accès et au partage de l'infrastructure des réseaux téléphoniques et internet ainsi que leurs conséquences financières. Dans un souci de bonne organisation et d'optimisation des ressources, des moyens et des méthodes, compte tenu également de l'évolution des modes de coopération qui imposent des partenariats toujours plus étroits, Mme le Maire propose de partager l'utilisation d'une même infrastructure de réseaux téléphoniques et informatiques à base de fibre optique déployée par le grand Albigeois sur le territoire communal.

➤ SIAH du Dadou

Les représentants au SIAH (Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique) du Dadou, M. Granier et M. Galliet, présentent le rapport annuel 2015 du syndicat sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ils présentent notamment les travaux entrepris par le Syndicat sur l'aménagement du barrage de Razisse : évacuateur de crues, modification du pompage en aval du barrage, élévation du niveau du barrage et travaux de consolidation. Le montant des travaux de mise aux normes du barrage de Razisse, de

l'usine de traitement et de la station de pompage est de 30 millions d'euros.



D'autre part, le traitement des eaux du Dadou se fera sur la nouvelle usine de Teillet. Des canalisations de pompage seront créées pour amener l'eau du barrage jusqu'à la nouvelle usine, ainsi de nouveaux réservoirs contribueront à une distribution pérenne et de qualité pour l'ensemble des communes adhérentes.



Les prochains conseils municipaux se dérouleront à 20h30 dans la salle des conseils les :

18 janvier 2017
21 février 2017
29 mars 2017
9 mai 2017
12 juin 2017

Les bébés à l'école

Interviewée sur le déménagement de la crèche dans les locaux provisoires de l'ancienne école primaire, dans l'attente de la réhabilitation-extension de la crèche, la directrice Elisabeth Buschaud nous a fait part de toute sa satisfaction.



« C'est très chouette, dit-elle, c'est calme, on s'y est tout de suite senti très bien. »



Les innombrables parents qui connaissent Babeth ne seront pas surpris par sa remarque : « Le bâtiment est très 'cosy', très chaleureux et enveloppant. On est imprégné par l'âme de ce vieux bâtiment. » Et de fait, à la visite, il paraît rapidement évident que le fait d'avoir trois grandes salles permet de

séparer les enfants en fonction de leur âge, et d'avoir de petits groupes qui ne se gênent pas. C'est à l'heure du repas de midi que la différence se fait le plus sentir – tellement moins de bruit. Mme Buschaud en a profité pour remercier les agents techniques de la mairie qui ont fait un très gros travail pour adapter les salles de classe en salles pour bébés – avec dortoirs, ainsi que tous les aménagements demandés par la PMI. « Les agents ont fait un travail remarquable – ils se décarcassent pour nous toujours avec bonne humeur » dit-elle avec un sourire ravi.

Et le déménagement fin novembre ? Il s'est passé comme une lettre à la poste, grâce à l'aide des parents (et même d'anciens parents !), des élus et des agents de la commune. Comme dirait Babeth Buschaud : « Il y a une bonne énergie ! ».



Des mots et des gestes



Les enfants de la crèche l'adorent. Elle vient toutes les semaines, sans faire de bruit, toute en discrétion, mais une fois assise sur une petite chaise, face aux enfants, c'est une magicienne. Elle chante et lit, et chaque mot qui sort de sa bouche est accompagné avec infiniment de douceur et d'élégance par des gestes des mains.

Qui est cette enchanteresse qui intervient depuis cinq ans bénévolement à la crèche de Cambon ? Vous la connaissez peut-être, elle habite ici. C'est Anne-Marie Travers.

Educatrice de jeunes enfants pendant sa vie professionnelle, spécialisée dans l'accompagnement des enfants malentendants au Bon Sauveur, elle a rencontré la directrice de la crèche, Elisabeth Buschaud, lorsqu'elle a suivi des enfants de Cambon – et celle-ci lui a proposé, lors de sa retraite, d'intervenir à

Cambon. Anne-Marie Travers ne prétend pas apprendre aux enfants la langue de signes car celle-ci est bien plus élaborée. Elle apprend aux petits l'association des mots avec le geste adéquat qui représente une image. Les enfants reprennent en chœur avec elle les chansons, et accompagnent les mots par les gestes qu'ils la voient faire. « L'enseignement de l'expression gestuelle est une ouverture à la différence » dit-elle en souriant. Merci Anne-Marie pour votre temps et votre générosité !

Déclarations d'urbanisme

Tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.



Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme :

- les aménagements intérieurs quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m.

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable :

- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),

- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,
- les adjonctions de parements,
- les piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti.

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire :

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, in-

dustrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit et est passible de poursuites pénales. Dans ce cas un procès-verbal est dressé et transmis au procureur de la République.

Dans certains cas, l'administration peut ordonner l'interruption des travaux. Le tribunal correctionnel peut imposer des mesures de restitution comme la démolition ou la mise en conformité des lieux.

De plus, lorsqu'un tiers subit un préjudice du fait de l'implantation d'une construction, il peut engager une action en réparation devant le tribunal civil dans un délai de 5 ans concernant des travaux avec permis de construire et 10 ans en cas de construction édifiée sans permis ou non conformément à un permis de construire.





Nos joies et

nos peines en 2016

Mariages

- 13/02 **Calvet** Benoît & **Dupré** Sophie
 07/05 **Vigouroux** Pascal & **Bardy** Véronique
 18/05 **Blouet** Benoît & **Benigno** Roselyne
 28/05 **Espie** Renaud & **Moulié** Laure
 18/06 **Nespoulous** Yannick & **Schäffer** Emeli
 30/07 **Molinier** Damien & **Pacifico** Julia
 27/08 **Mayran** Nicolas & **Beucher** Laetitia
 27/08 **Margoux** Clément & **Pech** Elisa

Naissances

- 27/01 **Nespoulous** Kyara Marie
 30/01 **Lebert** Evan Joël Eric
 31/01 **Mancardo** Mattéo Thomas Milan
 09/02 **Revire** Mila
 12/02 **Ortis Toutain** Elya Cindy
 01/03 **Azéma** Eloïse Joséphine Marie
 02/03 **Zanet** Noah
 19/03 **Laurent** Jade
 08/04 **Garcia Connac** Thibault Hervé
 11/04 **Cros** Annaëlle Germaine Cécile
 11/04 **Cros** Léo Jean Raphaël
 06/06 **Brignoli** Marius
 14/07 **Chollet Godard** Milo
 02/08 **Roques** Livia Eléna
 16/08 **Huard** Axel
 20/08 **Bardy** Evan Clément
 28/08 **Lherbier** Lyna Clara
 22/09 **Pech** Julian Pierre Andreass
 02/10 **Dupont** Soline, Rose
 10/10 **Dawoda** Chérine Kenza Naëlle
 03/11 **Garcia Puget** Anton Daniel Gaston
 09/11 **Ruinier** Héloïse
 28/11 **Van Khéo** Michel Hoy
 23/12 **Nègre** Elisa Jessie Louane

Décès

- 21/03 **Romano** Lucie
 25/07 **Bottari** Carlo
 10/08 **Fages** Albert
 12/09 **Astié** Nelly

Voeux

Le samedi 28 janvier 2017, les cambonnais sont conviés à assister aux vœux du Mme le Maire qui se dérouleront à la salle polyvalente à 11h30.

Fêtes des aînés

Une soixantaine de personnes ont répondu présents à l'après-midi festif organisé par le CCAS. La pièce de Molière jouée en occitan était un vrai moment de plaisir tout comme le goûter qui a suivi.



Téléthon

La municipalité a organisé pour la 2^{ème} année consécutive le Téléthon samedi 3 décembre 2016, avec l'aide du Village des Enfants, Cambon Aventure ainsi que Danso Cambo. Grâce à une météo magnifique, la randonnée a eu un beau succès, avec plus de 50 marcheurs.



L'ensemble des activités proposées pour le Téléthon a rencontré une jolie réussite, et la somme collectée s'est élevée à 555.50 €.

Un grand merci aux participants.

Parcours Pump Track

A peine les bosses façonnées, les jeunes cambonnais sont venus essayer le parcours de Pump Track, réalisé par trois bénévoles : A. Peller, B Curvalle et M Bonfils.



Les travaux ont été faits le week-end du 11 décembre avec l'aide financière de la mairie pour la location des engins nécessaires. Ainsi le 17 décembre, les novices comme les plus expérimentés ont pu tester les virages, les bosses et les sauts sous un soleil radieux.



Nos amis les bêtes

Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les petits colis que laissent leurs animaux par terre. La commune va faire installer un Toutounet dans le jardin public derrière la crèche pour encourager ce geste civique. Suite à de nombreux appels à la mairie, nous demandons à tous les propriétaires de veiller à la propreté des espaces publics.



Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : janvier 2017 – Tirage : 900 exemplaires